



INFORMATION IMPORTANTE
SRIAS Pays de la Loire

Mercredi 4 octobre 2023

En tant que président de la SRIAS et après avoir consulté les animateurs de la commission culture loisirs de la SRIAS et notre partenaire Tourisme et Loisirs de Rezé et au regard du nombre très important d'inscrits pour les deux sorties au Futuroscope (2100 au 4 octobre 2023) j'ai pris la décision d'avancer la **date de clôture des inscriptions au mercredi 11 octobre 2023**.

Il s'agit de laisser le temps de préparer les tableaux qui serviront aux membres de la commission loisir, qui se réuniront le 16 octobre prochain pour faire le choix des participants. Il sera en même temps fait le choix des participants au spectacle de Noël (dont la clôture des inscriptions elle ne change pas).

Je profite de ce message et afin de répondre aux multiples questions encore reçues pour préciser certains éléments importants valant pour toutes les actions de la SRIAS.

Principes généraux importants à connaître :

Public bénéficiaire des actions de la SRIAS :

L'agent rémunéré sur le budget de l'Etat ou celui d'un établissement public ayant conventionné avec la fonction publique, les contractuels dont le contrat est encore en cours au moment de l'action sont aussi concernés ainsi que les agents retraités. Le conjoint (marié ou pacsé ainsi que les enfants à charge de l'agent peuvent aussi être pris en charge par la SRIAS. A ce titre lorsqu'il est demandé de compléter l'administration d'origine avec notamment le code ministère pour le conjoint suivant le formulaire soit il y a la possibilité de ne rien préciser soit il suffit mettre la même chose que celui qui est agent de l'Etat sauf si le conjoint est lui-même agent de l'Etat. **Les amis, les enfants d'un autre couple, les petits enfants ne peuvent participer à nos actions.**

Le choix des participants :

La SRIAS a comme politique de faire respecter les équilibres interministériels lors des choix des participants et prend en compte les délais de communication différents d'une administration à l'autre en ne retenant que les premiers inscrits dans le même champ ministériel. Les personnes acceptées sont prévenues en premier dans les jours qui suivent la réunion de la commission loisirs. Il est inutile d'appeler ou d'envoyer des messages sur le sujet. Il est important également de vérifier si les messages envoyés ne sont pas classés dans les indésirables des messageries indiquées. Il est conseillé de mentionner la messagerie personnelle lors de l'inscription. Les administrations pouvant bloquer les messages de tourisme et loisirs.

Conséquences pour les personnes refusées :

Si les sommes ont été avancées elles sont remboursées dès que l'action est terminée dans la mesure où la SRIAS essaye de gérer les désistements possibles en établissant une liste d'attente (voir la charte des droits et obligations des participants mise en [ligne](#)). Toutefois une semaine avant la date de la sortie les désistements ne peuvent plus être pris en compte.

Pour le Futuroscope novembre 2023 :

La gratuité annoncée n'aurait pas dû être mentionnée dans notre communication cela a généré des incompréhensions cette gratuité ne s'appliquant que sur le billet d'entrée.

Les enfants doivent donc bien payer 15 euros et les adultes 20 euros comme indiqué dans notre communication et le formulaire d'inscription.

Seul le transport par car a été prévu notamment pour respecter les principes de respect de l'environnement et de sobriété énergétique qui nous ont été demandés et nous n'avons pas les moyens de gérer les co-voiturages possibles.

Les cars retenus ne permettent pas malheureusement d'accueillir une personne en situation de handicap lourd. Nous devons encore travailler avec notre partenaire sur le sujet.

Le coupon repas d'une valeur de 18 euros offert par la SRIAS ne peut être utilisé qu'une seule fois pour un seul et même repas dans un des restaurants du parc.

Toutes les informations sur le parc (restauration, animations) sont indiquées sur le site internet du [Futuroscope](#), aucune réponse ne sera apportée aux questions portant sur le parc lui-même. Notre partenaire et le président de la SRIAS ne peuvent consacrer du temps à ce genre de questions.

Comme indiqué dans notre communication **les collègues retenus recevront dans les temps une information précise sur les lieux et heure de départ au niveau de chaque chef lieux de département. Inutile d'appeler ou d'envoyer un message sur le sujet sauf si à 15 jours de la sortie vous n'avez reçu aucun message même dans vos indésirables.**

Dernier conseil prenez le temps de lire toutes nos informations mises en ligne avant de nous adresser vos questions sauf si un élément ne vous paraît pas suffisamment clair.

Espérant avoir fait la synthèse des questions reçues et en vous remerciant de votre compréhension bien cordialement

Le président de la SRIAS

J.RODRIGUES

srias.paysdeloire@gmail.com

<http://www.préfectures-régions.gouv.fr/pays-de-la-loire/SRIAS>